

BMCI MONETAIRE PLUS

FCP

FICHE SIGNALÉTIQUE

Préparée par la société de gestion *BMCI GESTION*



S.E

NB WA

I Présentation de l'OPCVM

- Dénomination sociale : *BMCI MONETAIRE PLUS*
- Nature juridique : *FCP*
- Code Maroclear : *MA0000037012*
- Date et référence de l'agrément : *AG/OP/003/2010 le 14/01/2010*
- Date de création : *15/02/2010*
- Siège social : *26, Place des Nations Unies- Casablanca*
- Durée de vie : *99 ans*
- Exercice social : *du 01-01 au 31-12 (de chaque année).*
- Apport initial : *1 000 000 DH*
- Valeur liquidative d'origine : *100 000 DH*
- Durée de placement recommandée : *entre 0 et 6 mois*
- Promoteurs : *BMCI GESTION et BMCI*
- Souscripteurs concernés : *Tous type de souscripteur*
- Gestionnaire : *BMCI GESTION*
- Etablissement dépositaire : *BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.*
- Commercialisateur : *BMCI Gestion, BMCI, BMCI BOURSE et INTEGRA BOURSE.*
- Commissaire aux comptes : *Fidaroc Grant Thornton, représenté par Mr Faïçal MEKOUAR sise au 47 rue Allal Ben Abdellah 5ème étage- Casablanca*

II Caractéristiques financières de l'OPCVM

Classification :

Le FCP *BMCI MONETAIRE PLUS* est un Fonds Commun de Placement « Monétaire ».

La sensibilité du FCP est inférieure ou égale à 0,5 selon les conditions du marché.

Indice de référence : Taux monétaire interbancaire au jour le jour.

Stratégie d'investissement :

L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil qui autorise à court terme une perspective de rentabilité.

Le FCP sera en permanence investie à hauteur de 50% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «monétaires», créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

Le FCP peut être investie à hauteur de 50% au maximum de ses actifs en titre d'OPCVM.

Par ailleurs, la FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

III Modalités de fonctionnement

Date de commercialisation de l'OPCVM : *03/06/2010*

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : *Quotidienne (jours ouvrés)*



- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : *Dans les locaux de BMCI GESTION ; BMCI BOURSE ; INTEGRA BOURSE et, dans les agences de la BMCI, par voie d'affichage.*
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : *« les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des titres apportés à un OPCVM ou détenus par lui ».*

Modalités de souscription et de rachat

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Date et lieu de réception des souscriptions et des rachats

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par toutes les agences BMCI ; à BMCI GESTION ; BMCI BOURSE et INTEGRA BOURSE, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 10h45min, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Affectation des résultats :

Le FCP opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titre de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».

IV Commissions de souscription et de rachat

La commission de souscription :

- en pourcentage de la valeur liquidative : 0 % HT.

La commission de rachat :

- en pourcentage de la valeur liquidative : 0 % HT.

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte. »

V Frais de gestion

Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois et calculé sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Gestion et ne peuvent dépasser 2% HT.

Les frais de gestion, couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes :



	Taux ou Montant HT	T.V.A.	Taux ou Montant T.T.C.
Frais de Gestion (Société de Gestion)	0.570%	20%	0.684%
Frais du Dépositaire	0.050%	10%	0.055%
Frais du CDVM	0.025%	20%	0.030%
Frais Maroclear (Annuel)	4.000.00 MAD	20%	4.800.00 MAD
Frais Maroclear (trimestriel)	Selon les conditions en vigueur		
Frais Commissaire aux Comptes	20.000.00 MAD	20%	24.000.00 MAD
Vie Sociale	20.000.00 MAD	20%	24.000.00 MAD

VI Date et référence de visa

La Note d'information a été visée le 17/11/2011 sous la référence CDVM 0907/056/2011.



Avertissement :

Cette fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM, disponible aux fins de consultation par le public, dans tous les établissements chargés de recueillir les souscriptions

Mohamed AMRANI
Directeur Général

Directeur Général

 Hassan BOULAKNADAL